

MAITRE D'OUVRAGE :
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME
11B Quai Perrache
69002 LYON



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Tourisme

Intitulé du marché :

**ACCOMPAGNEMENT D'UNE AGENCE DE PRESSE POUR PRESENTER
L'OFFRE VELO EN AUVERGNE-RHONE-ALPES**

**CAHIER DES CHARGES VALANT REGLEMENT DE LA
CONSULTATION**

Table des matières

Introduction

1. Objet et étendue de la consultation

- 1.1. Contexte de la demande
- 1.2. Objet de la consultation
- 1.3. Etat des lieux de l'existant
- 1.4. Nature des prestations attendues
- 1.5. Planning de la mission

2. Conditions de la consultation

- 2.1. Durée
- 2.2. Forme du contrat
- 2.3. Délai de validité des offres
- 2.4. Calendrier de prix

3. Contenu du dossier de consultation :

4. Présentation des candidatures et des offres

- 4.1. Justificatifs de candidature :
- 4.2. Pièces de l'offre :

5. Modalités de jugement des offres

6. Les modalités de transmission de votre offre :

7. Renseignements complémentaires :

- 7.1. Questions et Date limite de réception des offres :
- 7.2. Négociation

INTRODUCTION :

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est l'organisme de promotion de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2019 le tourisme représente 21,2 milliards de consommation touristique ce qui équivaut à 8,4% du PIB régional.

Parmi les filières majeures de la région le **vélo dans toutes ses dimensions est sans conteste porteur d'avenir**. En effet le vélo est plus que jamais tendance et la région a de multiples atouts à mettre en avant. Que ce soit le tourisme slow sur des voies vertes aménagées mais également pour gravir les nombreux cols de la région ou encore à VTT, les raisons de prendre la parole pour Auvergne-Rhône-Alpes tourisme sont nombreuses. Ceci est vrai sur le marché français mais également sur les marchés étrangers.

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est une association loi 1901, ayant pour objet :

- La promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes au niveau régional, national et à l'étranger
- La mise en œuvre, à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'actions relevant de la politique touristique régionale dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle
- Le développement d'expertises et de prestations professionnelles sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, en France et à l'étranger.

Depuis 2018, **Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme s'est engagé pour un tourisme bienveillant**. L'ensemble de ses actions prend en compte de nouvelles valeurs pour mener ses missions de promotion touristique : valoriser un tourisme durable, inciter aux mobilités douces, créer du lien entre les habitants de la région et les visiteurs tout en veillant à l'accessibilité pour tous, et à la dynamique économique sur nos territoires.

Pour en savoir plus sur les leviers d'intervention d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme en faveur du tourisme bienveillant : www.tourismebienveillant.org

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est implanté sur deux sites :

- Au 11B Quai Perrache - 69002 LYON, siège social de l'association ;
- 59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 63050 CLERMONT-FERRAND cedex 2, établissement secondaire.

1) Objet et étendue de la consultation

1.1. Contexte de la demande

En novembre 2020, l'Agence Régionale du Tourisme a fait appel à un **cabinet d'études** pour affiner le **positionnement et le développement de la filière vélo en Auvergne-Rhône-Alpes**. La mission avait pour objet de mieux connaître les clients et les marchés ainsi que de définir les avantages concurrentiels de la région vis-à-vis des grands concurrents nationaux et internationaux ; de produire une analyse et la rédaction d'une note de recommandation stratégique spécifique pour la promotion de la filière tourisme liée au vélo (cyclo tourisme, cyclo sportif et VTT).

Cette étude a été menée de décembre 2020 à février 2021, à l'issue le cabinet nous a remis une note de synthèse regroupant les éléments suivants :

- La carte d'identité vélo de la Région avec chiffres clés et indicateurs
- Les clientèles cibles de la région
- Une analyse de la concurrence française
- Un benchmark international de quelques destinations vélos
- Un focus sur les marchés Infra, France, Europe et Internationaux
- Les préconisations relatives au développement de la filière vélo en AuRA

⇒ **CF. Synthèse de cette étude en annexe**

1.2. **Objet de la consultation : Construire la notoriété de la région en tant que destination « vélo » en France !**

Pour suivre ces préconisations, l'Agence Régionale du Tourisme lance une consultation pour se faire accompagner par une **agence de relations presse spécialisée afin de présenter à la presse régionale et nationale l'intégralité de l'offre vélo en Auvergne-Rhône-Alpes, ses atouts et avantages concurrentiels.**

Pour cela, l'agence devra s'appuyer sur

- La presse nationale généraliste grand public
- La presse généraliste régionale
- La presse nationale spécialisée vélo
- La presse professionnelle vélo

- La presse professionnelle du tourisme
- Éventuellement des influenceurs ciblés

1.3. Etat des lieux de l'existant

La région ARA peut prétendre à **une position de leader sur certains segments** (*cyclo sport dans les Alpes et VTT en stations de montagne*) et peut s'appuyer principalement sur :

- Une diversité des pratiques possibles répondant aux 5 types de clientèles identifiés dans l'étude : ***vacanciers touche-à-tout, micro-aventuriers, voyageurs à vélos, mordus de vélos et les Djeuns***
- Un terrain de jeu divers et varié : *des volcans d'Auvergne à la chaîne des Alpes*
- De grands itinéraires à vélos à forte notoriété : *ViaRhôna, la Grande Traversée des Alpes, GTMC qui disposent déjà de leur propre relais de communication*
- Un excellent niveau de service en matière d'encadrement
- Plusieurs marques territoriales : *Maurienne, le plus grand domaine cyclable du Monde*
- Des agences de voyage spécialisées, proposant des séjours à vélos uniques
- Un dynamisme des événements vélos (*Tour de France, l'Ardéchoise ...*)
- Des fabricants et équipementiers spécialisés
- **Une nouvelle véloroute dont l'ART accompagne son développement et sa notoriété : Via Allier (V70)**

La Via Allier est une véloroute qui traverse l'Auvergne du nord au sud le long de la rivière Allier, entre Nevers dans la Nièvre et Langogne en Lozère. La Via Allier suit la rivière Allier et permet sa découverte au long de ses 390 km actuellement ouverts et jalonnés (124 km dans l'Allier, 112 km dans le Puy-de-Dôme, 155 km au sud, dans la Haute-Loire). Plusieurs sections de voies vertes seront progressivement réalisées ; 27 km existent déjà à Vichy et 18 km sur la Métropole de Clermont (avril 2021). L'itinéraire suivra ainsi la presque-totalité des **410 km du cours de la rivière Allier, depuis sa confluence à Nevers avec la Loire, jusqu'à sa source**. La Via Allier est le tronçon auvergnat de la V70, projet de véloroute d'intérêt national qui traverse du nord au sud le Massif central, du fleuve Loire à la Méditerranée.
www.via-allier.com

1.4. Nature des prestations attendues

La mission de l'agence devra permettre de **promouvoir auprès de la presse tourisme et spécialisée le vélo sous toutes ses pratiques en région Auvergne-Rhône-Alpes et de faire un focus sur le lancement de cette nouvelle véloroute en région**. Pour cela, elle proposera :

- Une stratégie de relations presse (à compter de mai 2021) pour répondre à cet objectif
- Une définition de messages clés/éléments de langage récurrents en fonction des cibles
- Une production/rédaction de documents destinés à la presse (dossier de presse, communiqué(s) de presse et autres support nécessaires proposés par le prestataire) en français
- La constitution d'un fichier de contacts ciblés, cohérents avec le public visé
- Une gestion et suivi des relations presse sur l'année 2021
- Un Bilan chiffré à la fin de la mission
- Le recrutement de journalistes qualifiés

Il sera demandé au prestataire retenu de fournir sur demande d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, les fichiers sources des documents produits afin de pouvoir les utiliser sur d'autres supports dédiés à la promotion de la filière vélo en AuRA.

En OPTION (devis à part) : Organisation de voyages de presse/ influenceurs collectifs ***dont au moins 1 sur l'itinéraire Via Allier*** : Prises de contact/ recrutement des journalistes qualifiés (6 ou 7 pour chacun des voyages de presse), organisation en lien avec les partenaires, accueil des journalistes, suivi et compte-rendu.

1.5. Planning de la mission

Envoi du Cahier des charges : mercredi 31 mars 2021

Réception des offres : Lundi 19 avril 2021 avant 18h00

Sélection de l'agence : vendredi 23 avril

Début de la mission : lundi 26 avril

Organisation d'un accueil presse vélo en région : septembre 2021

Organisation d'un premier voyage de presse en 2021 sur la Via Allier

Décembre 2021 : fin de la mission

L'interlocuteur du prestataire est **Caroline CHOUVY**, chargée de promotion Outdoor et Itinérances à Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Pour le suivi collectif des travaux, des moments d'échanges regroupant le prestataire et un comité technique (composé du service outdoor et itinérances et du pôle presse de l'ART) seront organisés :

- Un au lancement de la mission
- Un intermédiaire durant la mission

Ces moments pourront être organisés sous forme de visioconférence ou de conférence téléphoniques.

2) Conditions de la consultation

2.1. Durée

Le présent marché à une durée de 2 à 3 mois

Le début du présent marché sera fixé en accord avec Auvergne-Alpes tourisme et le prestataire retenu au plus tard début mai 2021

2.2. Forme du contrat

Le présent marché est un marché à procédure adaptée à prix forfaitaire. Il est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution de la prestation.

Le montant maximum du marché est estimé à 15 000 € HT. Auvergne Rhône-Alpes tourisme se réserve le droit d'annuler sa consultation en cas de proposition ne donnant pas satisfaction à ses exigences.

2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4. Calendrier de prix

Le règlement intervient à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture

Le calendrier de paiement sera établi par le prestataire en accord avec Auvergne Rhône-Alpes Tourisme.

Il est attendu dans le dossier une proposition de calendrier de paiement.

Toutes les factures seront adressées par mail à comptabilité@auvergnerhonealpes-tourisme.com.

3) Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent cahier des charges valant règlement de consultation ;
- L'acte d'engagement ; en annexe du présent document
- Le BPU : éléments de chiffrages représentatifs à détailler
- la synthèse du cabinet d'études (**à ne pas diffuser**)

Pour répondre à la présente consultation, les candidats adresseront leur dossier complet par mail avant la date maximale de retour prévue.

4) Présentation des candidatures et des offres

4.1. Justificatifs de candidature :

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- une attestation d'assurance pour les risques professionnels valable pour la durée globale du marché
- des attestations fiscales et sociales indiquant prouvant que le candidat est à jour de ses obligations légales.

4.2. Pièces de l'offre :

Les candidats remettent à l'appui de leur offre, les documents suivants :

- Un descriptif de la solution proposée : note de synthèse de 3 ou 4 pages minimum
- Une présentation du maître d'ouvrage – références -équipe
- Un chiffrage total pour le service demandé par territoire
- Le BPU
- Les noms, SIRET et rôle des partenaires en cas de groupement ou sous-traitance
- L'acte d'engagement rempli et signé
- Tout élément complémentaire et pertinent que le porteur de projet souhaite porter à la connaissance d'Auvergne Rhône-Alpes Tourisme

5) Modalités de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

30%	L'adéquation avec le cahier des charges en restant innovant et pertinent : détails de la méthodologie, détails du calendrier, réalisme, respect de l'objectif
25%	Expérience dans le domaine et missions comparables
15%	La méthodologie proposée
25%	Le BPU / chiffrage détaillé
5%	Prise en compte des critères de bienveillance accordée à la prestation

Le commanditaire pourra éventuellement organiser un entretien via une visioconférence pour donner suite à une présélection sur dossier.

6) Les modalités de transmission de votre offre :

Le pouvoir adjudicateur n'accepte que la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue.

Dans le cas de candidatures groupées conformément, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

7) Renseignements complémentaires :

7.1 Questions et Date limite de réception des offres :

Les offres devront parvenir à Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme avant **le 19 avril 2021 - 18h00**

par mail uniquement à **Caroline CHOUVY – c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com**

Les questions seront acceptées jusqu'au 16 avril 2021 avant 12h00 par mail uniquement à Caroline CHOUVY : c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com

7.2. Négociation

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer le marché sans négociation. Si la négociation a lieu, elle pourra porter sur tous les éléments du marché.

De même, en cas d'offre non satisfaisante Auvergne Rhône-Alpes Tourisme se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

ACTE D'ENGAGEMENT

Nom de l'organisme qui passe le marché :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

Agissant pour

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives et techniques particulières et du règlement de la consultation, je m'engage sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués sur la grille des prix, dès la notification de bons de commande.

Le présent marché a pour objet l'accompagnement par une agence de presse pour présenter l'offre vélo en Auvergne-Rhône-Alpes .

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :

Numéro :

Banque :

CCP :

Trésor Public :

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture à l'adresse mail indiquée.